

Retour sur les visites ad limina

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 20 décembre 2012



Dans sa dernière lettre, [Paix Liturgique](#) revient sur les visites ad limina des évêques de France à Rome.

"De l'avis unanime, ces visites 2012 ont été marquées, semble-t-il, par une vraie écoute entre les prélats français et romains. Rien à voir avec le processus de type « rapport de la Cour des Comptes » qui avait marqué les visites 2004 (en raison de la maladie du pape et peut-être aussi du dossier préparé par Paix liturgique 92 sur la situation liturgique dans le diocèse de Nanterre, qui avait précédé la venue des évêques dans tous les dicastères jusqu'à déclencher la colère du cardinal Lustiger)."

Paix Liturgique a sélectionné différents extraits des discours du pape aux évêques de France durant ces visites ad limina :

- **Vocation de la France**

"Votre nation est riche d'une longue histoire chrétienne qui ne peut être ignorée ou diminuée, et qui témoigne avec éloquence de cette vérité, qui configure encore aujourd'hui sa vocation singulière. Non seulement les fidèles de

vos diocèses, mais ceux du monde entier, attendent beaucoup, n'en doutez pas, de l'Église qui est en France."

- **Légitimité des diverses sensibilités et importance de la catéchèse**

"D'autre part, à l'évêque diocésain revient le devoir de « défendre l'unité de l'Église tout entière » (CIC, can. 392 § 1), dans la portion du Peuple de Dieu qui lui est confiée, bien qu'en son sein, s'expriment légitimement des sensibilités différentes qui méritent de faire l'objet d'une égale sollicitude pastorale. Les attentes particulières des nouvelles générations demandent qu'une catéchèse appropriée leur soit proposée afin qu'ils trouvent toute leur place dans la communauté croyante."

- **Sur les réorganisations paroissiales**

Il est donc nécessaire que dans les réorganisations pastorales, soit toujours confirmée la fonction du prêtre qui « en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps » (Presbyterorum ordinis, n.2)."